

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Le 5 octobre 2026

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT
ET LA NATURE

CEREMA

CONCOURS « CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ » : 6 TERRITOIRES LAUREATS POUR LEUR ACTION DE RESTAURATION DE LA NATURE

Monique Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, se félicite de la qualité et de la diversité des projets présentés cette année, qui témoignent de l'engagement croissant des collectivités locales en faveur de la restauration de la nature. Marseille, La Rochelle, Saintes, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, Loire Forez Agglo et Valence Romans Agglo montrent qu'il est possible, partout en France, de redonner toute sa place au vivant dans nos territoires, en associant élus, services techniques, associations et habitants.

Marseille, élue Capitale française de la biodiversité 2026 ainsi que les cinq autres lauréats incarnent une écologie concrète, de terrain, qui protège la biodiversité, améliore le cadre de vie et renforce la résilience face au changement climatique. Leurs actions serviront de référence et d'inspiration pour toutes les communes et intercommunalités qui souhaitent s'engager dans cette voie.

À travers ce concours, l'État reconnaît et soutient celles et ceux qui, au quotidien, font de la biodiversité une priorité politique et un levier de transformation de nos territoires.

Depuis 2010, le concours Capitale française de la biodiversité identifie, valorise et diffuse les meilleures actions menées par les communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. Cette année, le concours était consacré à la restauration de la nature.

Six collectivités distinguées pour leur action exemplaire :

- Capitale française de la Biodiversité 2026 : **Marseille**
- Meilleures communes pour la biodiversité 2026 : **La Rochelle et Saintes**
- Meilleures intercommunalités pour la biodiversité 2026 : **la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, Loire Forez Agglo et Valence Romans Agglo**

Des exemples concrets et inspirants

Marseille est la 15^e Capitale française de la Biodiversité. Elle succède à Muttersholtz (2017 et 2025), la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges (2024), la Métropole Rouen Normandie (2023), la communauté de communes de la Vallée de la Bruche (2022), La Roche-sur-Yon (2021), la Métropole de Lyon

(2019), Besançon (2018), Rennes (2016), Strasbourg (2014), Niort (2013), Lille (2012), Montpellier (2011) et Grande-Synthe (2010).

L'ensemble de ces retours d'expérience, plus d'une centaine au total, offre des exemples concrets et inspirants de démarches engagées par les collectivités pour restaurer les écosystèmes et renforcer la biodiversité sur leur territoire. [Consulter les actions exemplaires des collectivités participantes : <https://www.capitale-biodiversite.fr/liste-experiences>].

Remise des prix le 13 novembre à l'Hôtel de Roquelaure

La remise des trophées et le colloque de restitution se tiendront le vendredi 13 novembre 2026 à l'Hôtel de Roquelaure (Paris), en présence, sous réserve de confirmation, de Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et d'Eric Mamer, directeur général de la direction de l'environnement de la Commission européenne.

Édition 2027 : appel à candidatures ouvert

L'édition 2027 est d'ores et déjà ouverte. Les communes et intercommunalités françaises peuvent candidater jusqu'au 28 février 2027 sur <https://www.capitale-biodiversite.fr/participer> pour faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Biodiversité & société ».

Le concours Capitale française de la Biodiversité

Le concours est organisé par le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, l'Office français de la biodiversité, le Cerema, Plante & Cité (centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville) et les Agences régionales et collectifs régionaux pour la Biodiversité, coordonnés par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France. Il s'appuie également sur de nombreux partenaires réunis au sein de son Comité scientifique et technique, chargé de l'évaluation des candidatures. [Voir la liste des partenaires : <https://capitale-biodiversite.fr/partenaires>].

« La restauration de la nature commence là où nous vivons. Elle se voit dans un arbre que l'on replante, une rivière à laquelle on redonne vie, un sol que l'on préserve. En protégeant la biodiversité, nous améliorons notre cadre de vie et nous préparons nos territoires aux effets du changement climatique. Les six collectivités distinguées cette année montrent que cette transformation est déjà à l'œuvre, partout en France. » **Monique Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.**



Contacts presse

Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature
presse@ecologie.gouv.fr

Office français de la biodiversité
Florence Barreto – 06 98 61 74 85 – presse@ofb.gouv.fr

Plante & Cité
Ludovic Provost – 02 41 72 38 15 / 06 01 33 68 17 – ludovic.provost@plante-et-cite.fr

Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France, Département Biodiversité de L'Institut Paris Region
Gilles Lecuir – 06 09 69 00 61 – gilles.lecuir@institutparisregion.fr